

G12	Fiche n°01	Juin 2020
-----	------------	-----------

Objet :	Traitement des pensions militaires d'invalidité (PMI)
---------	---

Un plan d'action 2017-2019 a été mis en œuvre par la sous-direction des pensions (SDP) afin de permettre une résorption complète du stock de demandes de pensions militaires d'invalidité (PMI) antérieur à 2016, hérité de réorganisations majeures, tout en garantissant un traitement régulier des flux de demandes parvenant à la sous-direction des pensions.

La mise en place de cette stratégie de résorption différenciée stock/flux s'est soldée par :

- La **réduction de la quasi-totalité du stock antérieur au 01/01/2016** (plus de 97 % au 1^{er} juin 2020). Le solde représente environ 200 dossiers ; ces derniers, pour la plupart des dossiers spécifiques tels que les victimes d'attentats, ou les résidents étrangers, pour lesquels les délais peuvent s'avérer très longs, font l'objet d'un suivi particulier afin d'achever leur instruction dans les meilleurs délais.
- La **réduction du stock global d'instance (stock et flux)**. Le stock global de demandes PMI hors ressortissants de l'ancienne Communauté française est ainsi passé de 12 500 au 31 décembre 2016, à 8 061 au 31 décembre 2019, et enfin 7 400 au 1^{er} juin 2020. L'objectif de retour à un volume de dossiers « incompressible », lié à l'activité normale de la sous-direction, et estimé à 5 000 dossiers environ, devrait être atteint fin 2021, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Le **délai moyen** de traitement du flux de dossiers de pension militaire d'invalidité (indicateur PAP/RAP), du premier enregistrement de la demande par l'administration (SDP, HIA, BDD ou ONAC) à la notification de la décision par la SDP, est en 2019 de 228 jours, proche de l'objectif de 220 jours.

La **crise COVID-19** conduira à une dégradation de court-terme sur les délais de traitement du fait de l'arrêt des prises de rendez-vous pour expertises par les médecins agréés pendant la période de confinement. Depuis le 11 mai, l'activité des plus de 400 médecins experts, contactés individuellement par la SDP, reprend lentement et de manière partielle.

Toutefois, l'activité d'instruction des PMI a été maintenue, en tant qu'activité essentielle, au sein de la SDP, de même que la relation avec les usagers (courriel et téléphone). Aucun stock supplémentaire n'est à ce stade apparu car les flux entrants, mesurés chaque semaine, ont diminué en parallèle des effectifs présents et du traitement des dossiers pouvant être finalisés.

Les opérations de simplification et de modernisation se sont poursuivies et se poursuivront sur toute la chaîne d'instruction (déploiement progressif du Portail PMI, élaboration du nouveau système d'informations Pensions, préparation du regroupement des services de la SDP sur un seul site début 2021, accroissement des opérations de numérisation), et contribueront également de manière structurelle à l'amélioration du traitement.